

Compte-rendu du conseil d'UFR du 22 février 2011

Ordre du jour :

- Informations du directeur
 - Approbation du compte-rendu du précédent conseil
 - Proposition de la commission pédagogique sur les EPI
 - Proposition de la commission pédagogique sur les permanences des chargés de cours
 - Projet d'accord de double diplôme avec la PUC Sao Paolo (Brésil)
 - Renouvellement éventuel de l'accord avec la PUCMM de Saint Domingue (Rep. Dominicaine) (débat d'orientation)
 - Proposition de la commission internationale sur la transcription des notes des étudiants en échange
 - Groupe de travail sur les primes et décharges (débat d'orientation)
 - Questions diverses
-
- En formation restreinte aux enseignants : harmonisation des pratiques des présidents de jurys en L et M1

Étaient présents :

Alexandre Abdelaziz
Délila Allam
Jean-Claude Berthélemy
Antoine d'Autume
Jean Dellemotte
François Gardes
Stéphanie Laguérodié
Michèle Moerman
Corinne Perraudin
Nadine Thevenot
Sylvie Villa
Patricia Vornetti
Sarah Zerbib

Représentés :

Elda André (procuration à Michèle Moerman)
Alexis Dupont (procuration à Alexandre Abdelaziz)
Isabelle Hirtzlin (procuration à Délila Allam)
Roland Lantner (procuration à François Gardes)
Pierre Kopp (procuration à Patricia Vornetti)
André Lapidus (procuration à Jean-Claude Berthélemy)
Youssef Mouheb (procuration à Alexandre Abdelaziz)
Pierre-Charles Pradier (procuration à Jean-Claude Berthélemy)
Corinne Perraudin (procuration à Nadine Thévenot)
Katheline Schubert (procuration à Antoine d'Autume)

La réunion commence à 14h10

- **Informations du directeur**

Convention CPGE

Jean-Claude Berthélemy informe que le projet de modification de la convention avec les CPGE voté par le conseil d'UFR du 13 janvier a été refusé par le CA, il a appris à cette occasion que la convention doit être la même pour toutes les UFR

Semaine pédagogique

Jean-Claude Berthélemy donne des éléments qualitatifs de l'enquête sur la semaine pédagogique, à laquelle une vingtaine de responsables de matières ont répondu. Il apparaît que très peu d'étudiants ont participé aux séances, limitant ainsi l'apport pédagogique du dispositif. Ces informations ont été transmises au CEVU et concordent avec les observations faites par les autres UFR.

Plaquettes de présentation des Masters

La participation de l'UFR au salon des Masters de la Porte de Versailles a fait apparaître une faiblesse de l'UFR en matière de communication. L'hétérogénéité des différentes plaquettes, et l'absence de plaquettes sur les M1, nuisent à la visibilité des formations de l'UFR. La commission information et communication, quand elle commencera ses travaux, devrait se pencher aussi tôt que possible sur ce problème.

Projets internationaux

Jean-Claude Berthélemy informe le Conseil que Christine Mengin a demandé à Lorenzo Cassi de jouer un rôle de coordination dans l'Erasmus Mundus cooperation window avec les territoires palestiniens.

Examens et jurys

Jean-Claude Berthélemy rappelle que la présence des enseignants aux examens et aux jurys concernant leurs enseignements fait partie de leurs obligations de service. Plusieurs conseillers insistent sur la nécessité d'une meilleure participation aux jurys ; ce point devra faire l'objet d'avancées ultérieures.

- **Approbation du compte-rendu des conseils précédents**

Le CR du conseil du 13 janvier 2011 est adopté à l'unanimité moins 4 abstentions après deux corrections de la liste des membres représentés:

Stéphanie Laguérodié a donné procuration à Isabelle Hirtzlin (et non à Corine Perraudin)
Sylvestre Rome n'était pas représenté.

- **Proposition de la commission pédagogique sur les EPI**

Sur proposition de la commission pédagogique, le Conseil d'UFR a décidé ce qui suit :

Dans l'objectif d'améliorer la visibilité et l'attractivité des enseignements dispensés dans l'UFR d'économie et d'assurer un dispositif de soutien minimum pour les étudiants, le conseil d'UFR recommande la généralisation des EPI. Il demande aux enseignants chercheurs titulaires d'un cours magistral dans l'UFR02 de mettre en ligne les éléments d'information minimaux suivants :

- résumé et objectifs du cours
- horaires des enseignements et le cas échéant des créneaux de permanence des enseignants
- plan de cours
- bibliographie
- mise en ligne de la brochure de TD distribuée sous forme papier aux étudiants
- annales des sujets d'examen des années précédentes.

Ou, si l'enseignant le juge préférable, l'insertion d'un lien sur l'EPI vers un site personnel où ces informations seraient disponibles.

Afin d'améliorer la lisibilité et l'accessibilité des EPI, l'UFR mettra en oeuvre, avec le concours du TICE, le dispositif permettant d'accéder à une arborescence complète et intelligible des enseignements.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité

- **Proposition de la commission pédagogique sur les permanences des chargés de cours**

Sur proposition de la commission pédagogique, le conseil d'UFR souhaite que la disponibilité des enseignants-chercheurs auprès des étudiants soit améliorée.

Le Conseil d'UFR recommande donc aux enseignants concernés soit d'assurer une permanence (environ 2h par semaine) en faisant connaître les lieux et dates aux étudiants tant dans le cadre de leurs enseignements que dans celui des informations présentées sur les différents EPI. soit d'organiser des rendez-vous sur demande des étudiants.

Le conseil d'UFR propose que soit mis en place ce dispositif, à titre expérimental, pour une durée de un an.

Cette décision a été votée par 21 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre.

- **Projet d'accord de double diplôme avec la PUC Sao Paolo (Brésil)**

Jean-Claude Berthélemy présente le projet, qui a été validé par la commission internationale de l'UFR. Il s'agit d'ouvrir un parcours délocalisé du Master recherche Mondialisation à Sao Paulo. Au terme de l'accord, une partie des cours au niveau M2 sera faite par des enseignants chercheurs de Paris 1. La PUC SP paiera tous les coûts directs et reversera à Paris 1 une somme destinée à couvrir ses coûts indirects, notamment de coordination. Le texte de l'accord est en annexe 1.

- **Renouvellement éventuel de l'accord avec la PUCMM de Saint Domingue (Rep. Dominicaine) (débat d'orientation)**

Jean-Claude Berthélemy rappelle que deux cohortes ont été formées dans le parcours délocalisé du Master commerce international au titre de cet accord. La deuxième cohorte ne

comporte qu'une dizaine d'étudiants. Les enseignants ayant participé à la formation soutiennent une demande de la PUCMM d'ouvrir la formation à une troisième cohorte. Un débat fait apparaître un accord sur le fait qu'il faudrait pour cela que le recrutement soit plus nombreux (une vingtaine d'étudiants). Se pose aussi la question de la couverture des coûts administratifs pour l'UFR. Si une solution satisfaisante est trouvée sur ces deux sujets, une 3^{ème} cohorte pourrait être recrutée. A plus long terme, la reconduction de l'accord ne serait pas dans les priorités de l'UFR.

- **Proposition de la commission internationale sur la transcription des notes des étudiants en échange**

Chaque université participant au programme Erasmus est obligée de fournir un tableau de correspondance entre le système local et un système d'évaluation européen.

L'échelle de notation ECTS facilite l'interprétation des notes obtenues dans un autre établissement d'après un système de notation différent. Cette échelle ne se substitue pas au système de notation en vigueur localement. Son application reste de la compétence des établissements d'enseignement supérieur concernés. Elle n'interfère pas dans le processus de notation de chaque établissement. Les matières enseignées à l'Université de Paris 1 sont évaluées selon un système de notation compris entre 0 et 20.

Le système des ECTS doit assurer en principe la distribution suivante de notes pour les étudiants ayant réussi l'examen.

ECTS GRADYNG SYSTEM	DESCRIPTION	PERCENT
A	EXCELLENT : résultat remarquable, seulement quelques insuffisances mineures	10
B	TRÈS BIEN : résultat supérieur à la moyenne malgré un certain nombre d'insuffisances.	25
C	BIEN : travail assez bon, avec des insuffisances notables	30
D	SATISFAISANT : travail honnête mais comportant des lacunes importantes	25
E	PASSABLE : résultat satisfaisant aux critères minimaux	10
FX	INSUFFISANT : un travail supplémentaire est nécessaire pour l'octroi d'un crédit	
F	INSUFFISANT : un travail supplémentaire considérable est nécessaire	

La commission internationale de l'UFR propose d'adopter la correspondance adoptée par d'autres universités françaises, comme Paris 5. La solution proposée a l'avantage d'avoir une correspondance avec le système des mentions.

ECTS GRADYNG SYSTEM	Notes françaises
A	16-20
B	14-15,9
C	12-13,9
D	11-11,9
E	10-10,9
FX	8-9,9
F	0 - 7,9

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

- **Groupe de travail sur les primes et décharges (débat d'orientation)**

Jean-Claude Berthélemy rend compte de la dernière discussion du groupe de travail le 8 février 2011.

Cette première réunion faisait suite à la décision du conseil d'UFR de créer un groupe de travail sur l'enveloppe des primes et décharges. La mission de ce groupe de travail est d'explorer les voies et moyens d'une extension du volume de primes et décharges qui soit équilibrée par des économies ou des apports de ressources nouvelles, sur le plan budgétaire et celui des ressources humaines.

Initialement, les demandes envisagées comprenaient, sans que cette liste soit à ce stade limitative, un volume d'heures nécessaire pour accroître la délégation de tâches par le directeur de l'UFR (afin d'améliorer le fonctionnement de l'UFR, notamment pour l'encadrement des étudiants en licence), et des demandes de compensations pour responsabilités pédagogiques lourdes comparativement à un service d'enseignement normal (pour tenir compte en particulier de la responsabilité de grosses équipes pédagogiques ou d'un nombre très élevé d'étudiants à évaluer à l'examen).

Jean-Claude Berthélemy rappelle par ailleurs qu'il s'agit ici d'explorer des pistes nouvelles, qu'il faudra ensuite discuter avec la présidence et les conseils centraux, et que l'équilibre des ressources et des emplois est nécessaire si l'on veut les convaincre.

Une demande supplémentaire a été formulée récemment par le CES, qui serait de permettre aux Maîtres de Conférence débutants nouvellement recrutés de consacrer plus de temps à la recherche et moins à l'enseignement, la formule proposée par le CES étant celle d'un rachat de service sur deux ans. Jean-Claude Berthélemy indique que, s'il est favorable à explorer cette piste, le transfert budgétaire prévu par le CES ne couvrira pas tous les coûts (en termes de création de postes d'ATER supplémentaires pour compenser la perte d'heures statutaires) ; il indique aussi sa préférence pour un système incitatif, qui pourrait prendre la forme (à définir) d'un report initial d'heures de services, rachetées par le CES en cas de respect d'un contrat d'objectif de publications.

Concernant les moyens à mettre en face de ces demandes, en dehors d'une compensation que le CES donnerait pour rachat de services, il faut envisager de réduire le volume de cours offerts. Jean-Claude Berthélemy indique que cela est de son point de vue envisageable en M2R (environ 144 équivalents de cours de 18h, pour 183 étudiants inscrits) et peut-être en M1, mais pas en L ni en M2P. Il considère qu'une réduction de l'ordre de 10% de ce nombre de cours devrait pouvoir être réalisée sans dégradation de la qualité de l'offre, au besoin en faisant plus de mutualisations de cours entre les différentes spécialités. Il rappelle aussi qu'il y a une demande de création de cours de D1, pour laquelle il faudra aussi trouver des ressources.

Le groupe de travail a conclu qu'il fallait avancer sur les deux fronts en parallèle : une évaluation plus précise des demandes, et une exploration des possibilités de réduction des programmes de cours en M2R et éventuellement en M1 avec les directeurs de mentions.

Le débat au conseil d'UFR a validé ces orientations, plusieurs conseillers manifestant leur

attachement à ce que l'on évite de traiter les demandes de manière séquentielle. Les conseillers soulignent aussi l'importance de respecter l'équilibre ressources emplois des ressources humaines, et pas seulement budgétaires. Il faut éviter de dégrader les taux d'encadrement des étudiants par des enseignants non statutaires. Il est par ailleurs souligné que, s'agissant de l'accueil des nouveaux arrivants, d'autres dimensions, complémentaires de la question du volume du service d'enseignement, devraient faire l'objet de la recherche de voies d'amélioration.

Il est demandé à chaque membre du conseil de faire remonter les demandes de primes/décharges au directeur ou à l'un des autres membres du groupe de travail (Matthieu Crozet, Délila Allam et Elisabeth Cudeville) d'ici au 22 mars.

- Questions diverses

PSME

Jean-Claude Berthélemy présente un projet de modification du règlement du contrôle des connaissances du DU PSME, pour introduire des cours de langue étrangère en remplacement du FLE pour les étudiants d'un très bon niveau en français, introduire un cours de rappel de mathématiques avant le 1^{er} semestre, corriger la liste des cours d'économie en français pouvant être suivis au 2^{ème} semestre à la place de cours en anglais et corriger une erreur matérielle sur la définition antérieure des notes éliminatoires. Ce nouveau RCC sera mis en place en 2011-2012. Il est à-disponible à l'annexe 2.

Cette proposition est votée par 13 voix pour, 4 abstentions et 3 voix contre

Passerelle CFA Formasup

Le CFA Formasup propose de donner à des étudiants en difficulté à la fin du premier semestre de la L1 une formation passerelle pour les aider soit à se réorienter vers des formations courtes, soit à intégrer le marché du travail. Cette formation couvrira tout le 2^{ème} semestre. Ces étudiants resteront inscrits à Paris 1et pourront donc aussi demander à redoubler leur L1 l'an prochain. La participation se fera sur la base du volontariat.

Le calendrier est très serré car la formation du CFA Formasup démarre début mars. Il est néanmoins proposé de tenter l'expérience, Claude Bressand s'étant porté volontaire pour identifier les candidats éventuels après la publication des résultats du 1^{er} semestre.

Le projet est détaillé à l'annexe « .

Cette proposition est adoptée par 12 voix pour, 7 abstentions et 1 voix contre.

Recrutement en L3 Economie Sciences Politiques

Il est proposé que des étudiants de L3 ayant suivi des cours de découverte en sociologie ou en droit puissent se porter candidats à la double formation Economie-Sciences Politiques en L3. Ces étudiants feront l'objet d'une sélection.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

- **En formation restreinte aux enseignants : harmonisation des pratiques des présidents de jurys en L et M1**

Il est décidé de demander aux présidents du jury de limiter les points de jury à l'équivalent de 0.3/20 de moyenne. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

**Accord de Coopération
relatif au
Programme commun de Double diplôme de Master
d'Economie
Mention *Mondialisation et Economie du Développement*
entre
l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et
l'Université Pontificale Catholique de São Paulo (PUCSP)**

1. L'objectif du programme et les diplômes décernés

1.1. Sur la base de la Convention cadre signée par les présidents de l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne dont le siège est localisé au 12 place du Panthéon, Paris 75005, France, qui sera désormais désignée sous le nom de Paris 1 et de l'Université Pontificale Catholique de Sao Paulo dont le siège est localisé au 984 rue Monte Alegre, Perdizes, São Paulo, SP, Brésil, qui sera désormais désignée sous le nom de PUCSP, Paris 1 et PUCSP organisent conjointement un programme de double diplôme, Master en Sciences économiques sur la *Mondialisation et le Développement*. La coopération sera réalisée sur la base de l'égalité et d'avantages réciproques.

1.2. Après avoir validé tous les cours ainsi que la soutenance d'un mémoire, l'étudiant obtient simultanément un Master en économie spécialité *Economie de la mondialisation* de Paris 1 et un Master en économie spécialité *Economie de la mondialisation et développement* de la PUCSP.

2. Recrutement de chaque promotion

2.1. Le recrutement pour la première promotion se fera en septembre 2011. Le nombre visé d'inscrits est de 40 étudiants.

2.2. Les promotions suivantes garderont une taille similaire, l'effectif pouvant monter à 45 étudiants.

3. Durée des études

3.1. Deux ans à temps plein.

3.2. Les élèves passeront leurs première et deuxième années d'études à Sao Paulo. Les cours auront lieu au Campus Monte Alegre, dans la ville de São Paulo, Brésil.

4. Sélection des étudiants

4.1. Le processus de sélection des étudiants sera traité conjointement par les deux parties. Les exigences de base sont les suivantes:

- A. Licence d'économie ou dans une discipline connexe ;
- B. Compétence en langue anglaise, attestée par un certificat TOEFL (score supérieur à 550), un certificat IELTS (score supérieur à 6.0) ou un certificat équivalent.
- C. Les candidats ayant suivi leurs cours de premier cycle en anglais sont dispensés de tout certificat de langue anglaise.
- D. La sélection finale des dossiers de candidature sera réalisée par le comité d'admission composé d'enseignants de Paris 1 et de la PUCSP.

4.2. Les étudiants admis seront informés de leur situation par le biais de deux lettres d'acceptation respectivement de Paris 1 et de la PUCSP.

5. Le cursus

5.1. Les cours seront dispensés en portugais ou en anglais.

5.2. Le volume horaire cumulé de cours et des activités de tutorat sera de 680 heures avec un total de 120 crédits (dans le système européen ECTS) (voir tableau dans l'annexe A).

5.2.1. Première année

- A. Les étudiants s'inscriront en tant qu'étudiants à temps plein à Sao Paulo;
 - B. La première année d'études sera organisée à Sao Paulo à partir de février 2012.
- Au bout de cette première année, les étudiants ayant obtenu la moyenne requise recevront un certificat de la PUCSP. Seuls les étudiants ayant validé les deux premiers semestres seront autorisés à poursuivre leurs études en deuxième année.

5.2.2. Deuxième année

A. La deuxième année universitaire, deux semestres, sera organisée à Sao Paulo à partir de février 2013.

B. Pour ces deux semestres, les étudiants seront inscrits au Master *Mondialisation et développement* de Sao Paulo (2ème année) ainsi qu'au Master en *Economie de la mondialisation* de Paris 1.

C. Les cours, d'un total de 340 heures, dont 221 heures pour 8 cours (CM) assurés par des professeurs de Paris 1, et les activités de tutorat (20 crédits) représenteront l'équivalent de 60 ECTS (voir tableau récapitulatif en annexe).

5.2.3. Mémoire

Au cours de la deuxième année, les étudiants préparent un mémoire de Master (en anglais avec un résumé en portugais) sous la supervision conjointe de professeurs de Sao Paulo et de professeurs de Paris 1. Le mémoire sera soutenu à la fin de cette période devant un jury composé au minimum d'un professeur de Sao Paulo ainsi que d'un enseignant de Paris 1.

5.2.4. Conversion de notes

Les notes de Sao Paulo seront converties en notes de Paris 1 équivalentes selon les informations présentées dans le tableau suivant :

Sao Paulo	Notes Paris 1
8	10
8.5	12.5
9	15
9.5	17.5
10	20

5.2.5. La délivrance du diplôme

Chaque partenaire appliquera ses propres règles pour délivrer le diplôme correspondant.

Paris 1 : Le diplôme est obtenu lorsque l'élève obtient une note générale de 10 sur 20 minimum. La compensation de notes s'effectue dans le cadre d'une année universitaire. Pour Paris1, les mentions sont celles actuellement en vigueur ; assez bien, bien, et très bien, pour une moyenne finale de, respectivement, 12, 14 ou 16 sur 20.

PUCSP : Selon les normes en vigueur la moyenne générale doit être de 8 sur 10 ; l'étudiant pouvant obtenir 7 sur un tiers des matières ; pour ces matières l'étudiant a droit à un examen de rattrapage. La compensation se fait à l'aide des notes supérieures à 8 obtenues dans le reste des matières. Il n'y a pas de mentions dans le diplôme, mais la note moyenne générale obtenue figure sur le diplôme.

6. Les frais de scolarité et transferts financiers

6.1. Les étudiants payent tous les frais de scolarité à Sao Paulo.

6.2. Des bourses seront octroyées sous certaines conditions, lesquelles feront l'objet de discussions entre les deux universités.

6.3. Pour chaque promotion, la PUCSP s'engage à verser à Paris 1 :

- une somme forfaitaire de 1.200 euros par étudiant, pour couvrir les frais d'inscription en deuxième année à Paris 1 et les coûts indirects supportés par Paris 1 ;
- une somme de 30.000 euros relative aux coûts de coordination ;
- une somme de 1.500 euros par étudiant dirigé par un enseignant de Paris1 pour l'élaboration de son mémoire. Pour chaque promotion, un tiers des mémoires est réservé à la direction par un enseignant de Paris1.

6.4. La PUCSP prend en charge l'ensemble des coûts liés aux voyages, à l'hébergement, au *per diem*, à l'enseignement, à l'encadrement des travaux et à la participation au jury pour les soutenances des mémoires et les voyages des professeurs de Paris 1 réalisés dans le cadre de la coordination du programme. La rémunération horaire des enseignants de Paris1 est fixée à 100 euros de l'heure.

7. Structure organisationnelle

7.1. Le programme sera organisé et exécuté par l'UFR02, Unité de Formation et de Recherche en Economie de Paris 1, et la Faculté d'économie de la PUCSP. Un Comité de pilotage ainsi qu'un Comité exécutif seront mis en place, organes paritaires composés de représentants des deux parties.

7.2. Le Comité de pilotage fournira des conseils, des recommandations et des instructions pour s'assurer que toutes les normes de qualité soient respectées et que l'ensemble du programme soit mené selon les conditions prescrites par la qualité académique de Paris 1 et de la PUCSP. Les membres du Comité de pilotage seront les directeurs des deux facultés et les deux coordinateurs du programme.

7.3. Le Comité exécutif, composé d'un coordonnateur du programme pour chaque partie, sera en charge de la mise en œuvre de toutes les questions académiques, administratives et financières du programme décidées par les réunions du Comité de pilotage. Les langues de travail du Comité exécutif seront le français et le portugais.

8. Autres

8.1. Les questions non prévues par le présent accord feront l'objet d'une discussion ainsi que d'une décision entre les deux parties.

8.2. Cet accord est rédigé en français et en portugais ; les deux textes faisant également foi ayant la même valeur et les mêmes effets juridiques.

8.3. Le présent accord deviendra effectif dès la signature par les deux institutions et restera en vigueur pour une durée de trois années universitaires, sauf en cas de résiliation par l'une des parties. La demande de résiliation devra être présentée à l'autre partie par écrit, un an avant le début de l'année universitaire en France (septembre), période à partir de laquelle l'accord prendra fin.

Dans le cas contraire, l'accord sera reconduit tacitement chaque année, avant la date butoir.

Les signataires ci-dessous confirment et acceptent de respecter les conditions ci-dessus.

Fait en deux exemplaires originaux,

à Paris, le

à , le

Jean-Claude COLLIARD
Président de l'Université
Paris1 Panthéon-Sorbonne

Recteur de l'Université

Annexe A Descriptif des enseignements

Semestre	Catégorie	Cours	Durée	Crédits		
				Européens	SP	
1 & 2	Cours de base	Macroéconomie	51		3	
		Microéconomie	51		3	
		Econométrie	51		3	
		Economie Internationale	51		3	
		Economie du développement	51		2	
	Options	<i>Secteur privé</i>				
		Secteur privé 1	51		2	
		Secteur privé 2	51		2	
		Secteur privé 3	51		2	
<i>Ou</i>						
<i>Secteur public</i>						
	Secteur Public 1	51		2		
	Secteur Public 2	51		2		
	Secteur Public 3	51		2		
	Activité programmée/lab	68		4		
		Total des crédits			24	
3&4	Cours obligatoires (enseignés conjointement par des professeurs de Sao Paulo (1/3) et de Paris 1 (2/3))	Mondialisation I : Mondialisation et développement; Commerce International; Financement du développement	51		3	
		Mondialisation II : Macroéconomie internationale; Intégration régionale et Pays Emergents; Gestion du secteur Externe	51		3	

Options (4 cours seront enseignés conjointem ent par des professeur s de Sao Paulo et de Paris 1)	Investissements Directs à l'Etranger	34		3
	Firmes multinationales, Transferts Technologiques et Politique Economique de la Modernisation	34		3
	Econométrie et Impact Assessment	34		2
	PECO, MERCOSUR: Etudes de Convergence Economique	34		2
	Analyse des risques, Réformes financières, Bâle III	34		2
	Economie de la Chine, localisation des Firmes.	34		2
	Microeconomie du Développement	34		2
	Institutions et Développement, Systèmes Publics de Gestion et Prospective.	34		2
	Modélisation Multinationale	34		2
	Mémoire			8
	Total des crédits			24

NB. les crédits mentionnés dans ce tableau suivent le système en vigueur au Brésil ; et correspondent à 24 crédits pour chaque année du Master pour un total de 48. Tenant compte de la charge horaire chaque crédit est multiplié par un coefficient de 2,5 en termes d'ECTS, totalisant 120.

REGLEMENT DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Diplôme d'Université Pantheon Sorbonne MSc. in Economics 1^{ère} année (PSME1)

I. GENERALITES

1. La première année de master est constituée de 2 semestres d'enseignement. Le nombre de crédits affectés à un semestre est de 30 pour l'ensemble des enseignements de ce semestre. Chaque enseignement est affecté d'un coefficient. L'échelle des coefficients et des crédits est identique.
2. Pour chaque semestre d'enseignement, l'examen comporte deux sessions.
3. Les cours de langue autres que FLE ne sont autorisés que sur décision du directeur du diplôme et uniquement pour les étudiants qui ont déjà un niveau avancé de maîtrise du français.

II. INSCRIPTIONS

1. Pour être inscrit dans une formation conduisant au diplôme de master, les étudiants doivent justifier d'un diplôme de niveau Bachelor avec au moins une mineur en économie. Le nombre des places étant très limité, les dossiers de candidature sont examinés par une commission spécifique formée par le directeur du diplôme.
2. L'inscription administrative est annuelle (conformément aux dispositions nationales).
3. L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres, avec possibilité de modifications au plus tard dans les deux semaines qui suivent le début du semestre d'enseignement.

III. EXAMENS

1. La première session d'examen est organisée aussitôt après la fin des enseignements.
2. Une seconde session a lieu pour chaque examen.
3. La note attribuée dans chaque matière à la deuxième session se substitue à celle obtenue lors de la première session.

IV. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

- L'appréciation des connaissances et des aptitudes dans les U.E. constitutives d'un semestre résulte d'un contrôle continu et d'épreuves écrites anonymes, le cas échéant.

Elle peut aussi comporter

- des examens oraux,
 - la constitution d'un projet,
 - la rédaction d'un mémoire,
1. Sur dérogation, le contrôle des connaissances et des aptitudes des étudiants engagés dans la vie professionnelle ou dans l'impossibilité absolue d'assister aux travaux dirigés et aux conférences de méthode et qui en ont été dispensés est effectué sous la forme d'examens terminaux écrits et oraux pour l'ensemble des matières faisant l'objet de contrôle continu ou pour une ou plusieurs matières faisant l'objet de contrôle continu.
 2. L'assiduité aux travaux dirigés et conférences de méthode est obligatoire. Il ne peut être toléré plus de trois absences justifiées par semestre.
 3. Dans les matières faisant l'objet d'une épreuve terminale et d'un contrôle continu, la part du contrôle continu dans la note finale est de 50%.
 4. Les épreuves écrites organisées dans le cadre des travaux dirigés (« partiels ») bénéficient des mêmes conditions de correction et d'anonymat que les épreuves écrites visées au paragraphe 1.

V. NOTATION DES EPREUVES

La notation des épreuves et les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances sont les suivantes :

Intitulé des enseignements	Cours Magistraux	Travaux Dirigés	Crédits
Semestre 1			
Mathematics refresher course	0	40	0
Microeconomics (+ tutorials)	39	(24)	4 (+3)
Macroeconomics (+ tutorials)	39	(24)	4 (+3)
Economic Growth (+ tutorials)	39	(24)	4 (+3)
Econometric Theory and Applications (+ tutorials)	39	(24)	4 (+3)
Foreign language choice among: Beginner 1 French Beginner 2 French Intermediate French Advanced French Chinese Spanish Portuguese Italian German		48	2

Semestre 2			
6 courses chosen among: Principles of Finance Globalization and European Economics Development and Transition Economics Labor Economics Political Economy Industrial Economics Economics of Organizations Epistemology and History of Economic Thought Health Economics Public Economics Politique du Développement Commerce Internationale et Firmes Multinationales Environnement et Stratégie des Firmes Mutations Financières et Politique Monétaire	6 x 39		6 x 4
Dissertation			4
Foreign language choice among: Beginner 1 French Beginner 2 French Intermediate French Advanced French Chinese Spanish Portuguese Italian German		48	2
Internship (optional)			0

La liste des cours peut être modifiée chaque année par le conseil de l'UFR d'économie. Les cours à TD font l'objet d'un contrôle continu et d'un examen partiel. En revanche, les cours sans TD peuvent être évalués par un examen écrit anonyme, un oral, un projet ou un mémoire. Les modalités de l'évaluation sont votées par le conseil d'UFR et portées à la connaissance des étudiants au plus un mois après la rentrée du premier semestre.

VI. CAPITALISATION ET COMPENSATION

1. Les crédits peuvent être acquis par réussite à l'examen ou par compensation. Toutefois, une note inférieure strictement à 8/20 dans une matière est éliminatoire, sauf dérogation accordée par le jury.

2. Sont capitalisables les éléments crédits des enseignements pour lesquels l'étudiant a obtenu la moyenne. Les crédits européens qui leur sont attachés sont acquis par l'étudiant.
3. Semestre :
Le semestre d'enseignement est validé si l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition d'un semestre entraîne délivrance des crédits correspondants.
4. **Compensation annuelle** pour les étudiants ayant obtenu la moyenne arithmétique pour les deux semestres de l'année :
Un jury compétent pour les deux semestres se réunit au terme de chacune des sessions d'examens du second semestre de l'année universitaire. Il examine le cas des étudiants qui auraient obtenu la moyenne arithmétique sur les deux semestres mais validé un seul de ces semestres. Il peut accorder le semestre au titre de la compensation annuelle. Les étudiants défaillants ne peuvent bénéficier de cette disposition.
5. Pour le calcul de la moyenne, il est tenu compte des coefficients attribués à chaque épreuve
6. La compensation ne peut avoir lieu que si toutes les épreuves ont été effectivement passées.

VII. OBTENTION DU DIPLOME

1. Le jury délibère, à l'issue de la première année de master, en vue de la délivrance du Diplôme d'Université Pantheon Sorbonne MSc. in Economics – 1st year.
2. Pour obtenir le diplôme, l'étudiant doit avoir validé le semestre 1 et le semestre 2.
3. En cas d'obtention, le diplôme est systématiquement édité.
4. La validation du diplôme est assortie des mentions suivantes :
 - Passable, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 10/20
 - Assez bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 12/20
 - Bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 14/20
 - Très bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 16/20

VIII. JURY

1. Le jury comprend les enseignants qui ont participé à la notation des épreuves. Il statue souverainement sur les résultats de contrôle des connaissances et décide du résultat définitif en vue de la validation du semestre, des enseignements, et attribue le titre de **Pantheon Sorbonne MSc. in Economics 1st year**. Il peut décerner des points de jury.
2. Le président du jury est désigné par le président de l'Université ou, sur délégation, par le directeur de l'UFR responsable de la formation.

IX. REGIMES SPECIAUX

1. Les étudiants handicapés ont droit, sur leur demande, au bénéfice des dispositions prévues par la réglementation, telles que le tiers temps.

Annexe 3 : Projet de passerelle du CFA Formasup



ANNEXE I AU DISPOSITIF PASSERELLE
--

A - Le siège de l'établissement d'accueil.

Le siège du CFA FORMASUP PARIS est situé au 4, rue Blaise Desgoffe, 75006 Paris.

B - Les procédures de recrutement des jeunes.

Les jeunes étudiants susceptibles d'être concernés par la passerelle sont identifiés et contactés par les universités partenaires du projet. A l'issue de cette identification des réunions d'information ont lieu afin de diffuser une information claire et précise aux étudiants, la représentation du CFA est assurée lors de ces réunions.

A l'issue de ces réunions les jeunes qui souhaitent faire partie du projet doivent se manifester soit auprès de leurs référents universitaires soit directement auprès du CFA.

Le CFA se charge alors de convoquer ces jeunes à un entretien de motivation pendant laquelle une convention d'engagement est soumise au jeune. La seule obligation que doivent respecter les étudiants pour bénéficier du programme et des aides proposées par la passerelle est d'être assidus à l'ensemble des cours.

C - Les locaux et les autres moyens destinés à la formation des étudiants stagiaires.

La plupart des cours dispensés dans le cadre du dispositif pass'sup se déroulent au siège du CFA au 4, rue Blaise Desgoffe 75006 Paris. Les cours de langues étrangères auront lieu dans un centre spécialisé à Paris.

D - Le contenu, la durée et le calendrier du programme ainsi que les dispositions pédagogiques particulières.

Le programme commencera après les partiels du premier semestre universitaire, dans le courant du mois de février 2011. Le programme se déroulera sur 5 mois jusqu'à fin juin 2011.

Le programme se compose de deux volets de nature bien distincte, l'un axé sur l'acquisition d'un ensemble d'outils de nature professionnelle, l'autre plus théorique offrira un renforcement des matières de base.

Le premier volet consiste à offrir aux jeunes une connaissance de base de l'entreprise (environ 150h00):

- Mise en place d'un accompagnement individualisé permettant à chacun de définir son projet professionnel : travail sur le CV et lettre de motivation, sur la présentation orale, sur les techniques de candidature, sur les techniques de recherche d'emploi (TRE), sur les techniques de relance, sur les savoirs et les compétences, sur l'entretien d'embauche, simulation d'entretien, et simulation de conversations téléphoniques en petits groupes, etc.
- Travail sur l'expression orale par le biais d'exposés individuels et collectifs (reposant notamment sur les stages en entreprise).
- Travail sur l'expression écrite : formation à la prise de note, rédactions de rapports et de notes de lecture, compréhension et rédaction de documents internes aux entreprises, etc.
- Ateliers professionnels sous forme de jeu d'entreprise : « prise en main d'une unité de production », Découverte du management de la qualité », « Gestion de projet ».
- Des Etudes de cas.

Le second volet consiste à renforcer les acquis sur les matières fondamentales suivantes (environ 150h00) :

- Mise à niveau en anglais en collaboration avec un centre de ressource en langues : 40h00
- Connaissance de base en économie, gestion, et droit : 40h00
- Connaissance des TIC : 40h00
- Culture générale : philosophie, sciences humaines : 30h00

Ces deux volets de formation dispensés au CFA, seront ponctués par des périodes d'insertion en entreprise sous forme de stages conventionnés entre l'entreprise et l'université d'origine du jeune (150h00 environ).

E - Les conditions de placement des jeunes en entreprise sous forme de stage conventionné.

Les stages seront trouvés par le CFA et tenteront de répondre de manière adéquate aux projets professionnels aux souhaits des étudiants à la fois en terme de durée et à la fois en terme de domaine d'insertion.

F – Les débouchés

A l'issue de la passerelle les étudiants pourront poser leur candidature auprès des universités partenaires ayant proposé l'ouverture de certaines de leurs formations au étudiants de la passerelle : les candidatures devront suivre les procédures propres à chaque université en respectant les délais et les conditions d'inscription.

Les formations concernées sont les suivantes :

- D.E.U.S.T « Systèmes d'information et réseaux, gestion et développement » de l'Université Panthéon-Assas, Paris 2.
- D.U.T « Techniques de commercialisation » de l'IUT Paris Descartes, Paris 5.
- D.U.T « Gestion des entreprises et des administrations » de l'IUT Paris Descartes, Paris 5.
- D.U.T « Qualité, logistique industrielle et organisation » de l'IUT de Montreuil – Université Paris 8.
- Ainsi que trois titres professionnels à bac + 2 du CNAM : filière de gestion, filière technique, et filière commerciale.